



35€ pour être garé sur de la terre, pas de panneaux interdit

Par **stank**, le **17/06/2014** à **23:20**

Bonjour,

je me suis garé sur un coin de terre près d'une voie de chemin de fer qui ne sert plus. Pleins de voiture s'y garent . j'ai reçu une amende de 35 euros l'autre jour.
ce n'est pas un stationnement gênant, pas un stationnement interdit, il n'y a pas de panneaux d'interdiction.

est ce contestable ?

merci de votre aide



Par **Tisuisse**, le 18/06/2014 à 07:31

Bonjour,

Votre verbalisation a peut-être été basée sur le fait que les voitures cachaient le panneau STOP et ça, c'est interdit donc verbalisable. Quel est l'article du Code de la Route qui est mentionné sur votre avis de contravention ?

Par **Lag0**, le 18/06/2014 à 07:41

Bonjour,

L'angle de prise de vue de la photo ne permet pas bien de se rendre compte de la situation. On distingue des panneaux de dos ou en latéral sans pouvoir les identifier par exemple.